

Le diaconat en Suisse romande: quelques dates clé

Durant la fête des 25 ans de l'ADR, le 21 avril 2007 à Fontaines / NE, Pierre Pilly, premier secrétaire exécutif du DRMD, nous a offert un excellent rappel des grands événements qui ont marqué le diaconat en Suisse. Vous trouverez l'historique ci-dessous.



DRMD à Fontaines / NE

Dans notre pays, les premières réflexions sur le diaconat se sont tenues en 1957, mais il a fallu attendre dix ans pour que les premiers statuts sur le ministère diaconal soient adoptés. Ce fut le cas le 23 septembre 1967 à Lausanne. Un texte fondateur qui commence par ces mots: "Les Eglises protestantes de Suisse romande reconnaissent le statut de diacre...".

En 1974, la première volée débute son apprentissage à Champrévert. Ce n'est qu'à la quatrième volée que les futurs diacres se retrouveront à Fontaines. C'est enfin le 13 mai 1981 que l'Association diaconale romande voit officiellement le jour à Saint-Loup.

Le plus difficile dans le parcours est sans aucun doute la recherche de l'identité diaconale. L'ouvrage de Claude Bridel "Au seuil de l'espérance" a ainsi été d'un précieux apport.

Témoignage de Pierre Pilly sur les origines du diaconat romand



Pierre Pilly, premier secrétaire exécutif du DRMD

La commission romande pour l'étude des ministères

Je ne suis pas sûr que tous les protestants romands connaissent l'existence de la Conférence des Eglises Romandes et peut-être même que quelques ministres auraient de la peine à en parler.

C'est pourtant un organe essentiel à la vie de nos Eglises. C'est un lieu de rencontre qui leur permet de faire ensemble ce qu'aucune d'elles ne pourrait faire seule. On lui doit la naissance de nombreux offices romands qui rendent de fructueux services.

Selon le professeur Claude Bridel, c'est en 1957 que débute un peu partout la reprise des préoccupations diaconales. Les Eglises protestantes, l'Eglise catholique, les institutions diaconales, chacun s'interroge.

A Genève le professeur Edmond Rochedieu constate que ni l'Institut des ministères féminins, ni l'institution du Diaconat masculin romand ne peuvent répondre aux nombreuses demandes de servir l'église qu'il reçoit de personnes n'ayant pas le parcours scolaire qui mène à la licence en théologie. Peut-on faire quelque chose de nouveau ? Le professeur Rochedieu le pense et il consulte ; les avis sont partagés, le problème des ministères intéresse mais, dira l'un des interlocuteurs, c'est un vrai « serpent de mer ». Finalement le 25 mai 1961 le prof. Rochedieu demande à être entendu par la Conférence des Eglises Romandes (CER). L'entretien est fructueux et le 15 nov. 1962 il est convoqué par la CER pour mettre en place, avec des délégués des Eglises, la commission romande pour l'étude des ministères. Il est prié d'en être le président. Le professeur Claude Bridel sera le secrétaire. Les deux professeurs, avec d'autres bien sûr, méritent d'être dans la mémoire des diacres; ils sont à l'origine de notre ministère. La commission siégea vingt fois et déposa son rapport sur le bureau de la CER qui l'adopta le 4 juin 1965.

L'étude attentive des P.V. de la commission pourrait intéresser un historien. La question diaconale y est examinée à tous les points de vue. Si au départ on cherche surtout à venir en aide aux pasteurs surchargés par des tâches diverses étrangères au ministère de la Parole, bien vite l'horizon s'élargit.

Est-ce théologiquement possible d'imaginer un autre ministère ? L'exemple des sept du Nouveau Testament le montre. Hors de l'église il existe de nombreuses institutions diaconales ; les diaconesses de St-Loup font partie d'une grande famille "Diakonia". Les diacres existent aussi à la Conférence européenne des diacres réunis à Charmey en été 1973. Je découvre par exemple qu'il y a plus de 2000 diacres dans les pays scandinaves. Finalement la commission arrive à la conclusion que si l'on veut un nouveau ministère dans nos Eglises, il faut d'abord lui faire une place dans l'Institution d'où le projet d'un statut pour les diacres. Entre 1965 et 1967 tous les synodes des Eglises réformées de Suisse Romande acceptèrent les statuts. Un nouveau ministère naissait : dans la plus totale ambiguïté dirent les adversaires, par la volonté du St-Esprit dirent les promoteurs.

Les statuts du Département romand des ministères diaconaux DRMD

Comme chacun, je fais partie de nombreuses sociétés et de toutes j'ai reçu un statut. C'est la base de toute association. On y trouve des lois, des ordonnances, des règles, tout ce qui permet d'organiser la vie régulière d'une société.

En 1967 toutes nos Eglises romandes ont adopté les statuts du DRMD. Elles donnent une structure aux ministères diaconaux, une maison où les diacres seront chez eux ; mais ce n'est encore qu'une construction théorique. Devait-on commencer par les statuts ou attendre qu'il y ait des diacres ? La question reste ouverte.

Un premier effet des Statuts est de parler positivement des ministères diaconaux et on perdra vite l'habitude de dire les ministères « non pastoraux » C'est ainsi que l'on qualifiait, les animateurs de jeunesse, les assistants de paroisse, les agents des centres sociaux enfin tout ceux qui n'étaient pas pasteurs, mais au service de l'Eglise.

Le préambule des Statuts est très important, je cite: " Corps du Christ, l'Eglise a pour mission de manifester dans ce monde la réalité du Salut accompli sur la croix. Elle s'y emploie par la célébration du culte, par le témoignage rendu à l'Evangile et par le service qu'elle offre à tous les hommes ».

Du mot grec «diakonia» = service, la diaconie a sa source dans le mouvement même du Christ vers le monde.

Jésus le décrit en ces termes : Le Fils de l'homme est venu non pour être servi mais pour servir. La diaconie appartient à l'être de l'Eglise et, à travers les siècles, elle a toujours été présente même si elle n'est pas toujours exercée par des diacres. Tout chrétien peut-être engagé dans une action diaconale et on peut dire «que partout où se présente la possibilité d'un service de l'Eglise, il y a place pour un diacre » (préambule / page 2). Comme le souligne un article du Prof. Von Allmen résumé dans Tribune diaconale, (no 4 – sept. 73) " Le ministère du diacre est théologiquement juste et il est nécessaire à la vie de l'Eglise".

Un ministère juste et nécessaire, c'est dans cette certitude que le préambule des Statuts peut conclure, je cite : « l'Eglise reconnaît la vocation des diacres et diaconesses que son Seigneur lui confie, et les voue à leur ministère par l'imposition des mains et la prière. Elle donne au diaconat la place qui lui revient dans sa vie et en vue de son témoignage auprès des hommes » (Préambule p. 4).

Il reste aux statuts à construire l'organisme entièrement nouveau qui donnera vie à ce ministère: le Département Romand des Ministères Diaconaux. Le DRMD. Il y aura quatre chapitres : constitution, dispositions générales, organes, tâches et compétences, et un chapitre particulier pour la consécration. Tout est en place, il ne manque que des diacres, ce sera la tâche du DRMD, un repère à ne pas manquer !

Le DRMD

23 septembre 1967. Je suis dans le train avec le Pasteur G. Borel. Comme d'autres délégués de toutes les Eglises romandes, nous allons à Lausanne convoqués par la C E R (Conférence des Eglises romandes) pour inaugurer le DRMD et la première assemblée générale.

C'est une grande première, et, dira le Président, le Pasteur Bovon, je cite : « C'est un événement sur le plan romand qui fera date dans l'histoire de nos Eglises ». Et c'est vrai !

Le

Ministère pastoral se double officiellement du ministère diaconal.

L'assemblée du DRMD constituée, il faut encore nommer le Conseil du DRMD, organe exécutif de l'assemblée. cinq membres sont prévus par les statuts. A ce propos, dans le train qui nous amène à Lausanne, G. Borel, dont la santé est fragile, me demande d'échanger nos rôles : il ira à l'assemblée et moi au Conseil. Georges est un ami de toujours, je ne peux pas lui refuser ce service, mais je ne sais pas que cet échange va donner à ma vie une nouvelle orientation.

Sous la direction d'Ernest Giddey, premier président du Conseil, qui est professeur de lettres à l'Université de Lausanne et membre du Conseil synodal de l'EERV, le conseil se met au travail. Tous les membres font partie du conseil synodal de leur Église. L'Assemblée du DRMD a choisi des hommes qui connaissent bien les rouages des Églises et il faut bien cela pour construire, à côté du ministère pastoral vieux de quatre siècles, le nouveau ministère des Diacres.

Le conseil ne sait par où commencer ? Si pour nous, réformés, à part Bucer à Strasbourg, tout est à inventé, il n'en va pas de même pour l'Église orthodoxe et pour l'Église catholique qui toujours ont eu des Diacres. Il faut aussi prendre en compte les nombreuses institutions diaconales, chez nous les sœurs de St-Loup et le premier diaconat masculin. Il y a aussi les textes du Nouveau Testament : la déclaration de Jésus lui-même venu non pour être servi mais pour servir. (En grec : pour être Diacre).

Au rythme d'une séance par mois, nous sommes tous surchargés, nous cherchons à construire le profil idéal du futur diacre.

Il faudra que le futur diacre ait un métier. C'est l'expérience du monde qui vient enrichir le ministère. Tous les métiers sont ils bons ? Il y aura des ajustements à faire mais nous croyons que les professions diverses des diacres seront un plus.

Il faudra que le futur diacre connaisse bien la Bible, non pas qu'il soit théologien, mais qu'il soit un familier de l'Écriture.

Il faudra que le futur Diacre reçoive une formation propre à l'exercice de son ministère et qu'il fasse des stages.

Enfin, et les statuts le prévoient, il faudra qu'il soit consacré.

Dans un article paru dans Tribune Diaconale No 10 à l'occasion du 10ème anniversaire du DRMD, le professeur Giddey exprime bien les sentiments des membres du Conseil des premières années. Il y avait l'espoir : quelque chose de nouveau devait se faire. Il y avait l'hésitation: nous ne savions par quoi commencer. Il y avait la patience : rédiger article par article les textes réglementaires de base du DRMD n'était pas une mince affaire mais il y avait aussi progression et résultats.

Le 12 novembre 1969, un ancien diacre de Bois Soleil était agrégé, à sa demande, au nouveau corps diaconal romand. Le DRMD avait un visage !

La Commission romande de consécration

"L'assemblée choisit Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Simon, Parmenas et Nicolas, on les présenta aux Apôtres, on pria et on leur imposa les mains" (Acte 6 V 5).

Statuts du DRMD : la consécration Article 3 ; la forme traditionnelle de la consécration est la prière et l'imposition des mains.

Soucieux de donner au ministère des diacres une base solide, le Conseil du DRMD choisit en priorité d'instituer une commission romande de consécration prévue dans les statuts.

Si aucune Eglise membre ne met en question la consécration des diacres, un long débat s'engage sur la création entièrement nouvelle d'une commission romande de consécration.

Pour le conseil, tout a été pensé sur le plan romand et la consécration fait partie de ce plan. Il sera facile d'agréger les représentants du Diaconat masculin romand comme les Sœurs de St-Loup, ces deux institutions étant membres du DRMD. De même pour les nouveaux consacrés: ils pourront passer d'une Eglise à l'autre sans être agrégés.

Les Eglises organisent la cérémonie et adoptent une formule uniforme pour la liturgie et les engagements des candidats. Cependant les Eglises estiment qu'un représentant à la commission romande n'est pas suffisant. Le Conseil du DRMD proposera à chaque Eglise deux suppléants si un candidat est de son ressort.

Ainsi équipé, le Conseil peut maintenant offrir la reconnaissance de l'Eglise à tous les ministères dits non pastoraux.

Une visite aux candidats possibles est organisée et, à la plus grande joie du Conseil, trente-quatre personnes sont consacrées de 1968 à 1975.

Il vaut la peine de dire qui sont les premiers diacres: Il y a douze sœurs de St-Loup, dont une déjà au service d'une paroisse qui sera agrégée. Pour les autres, toutes de St-Loup, il y a eu en communauté un long débat, mais surtout pour les sœurs qui le souhaitaient, la joie de voir leur ministère reconnu officiellement par les Eglises.

Il y a huit frères du Diaconat masculin. Ils souhaitent cette reconnaissance de l'Eglise depuis longtemps. Il y a trois missionnaires heureux d'entrer dans la famille des diacres. Plus une dizaine de laïcs tous engagés dans un service ecclésial.

Je voudrais ici apporter mon témoignage. Je dirige au nom de l'Eglise la maison d'étudiants de Champréveyres (80 étudiants, 30 nations). Je ne suis pas l'aumônier, je suis le résident qui essaye de faire vivre en bonne harmonie ces étudiants, c'est très diaconal. C'est ce que pense le président du Conseil synodal, Ch. Bauer, qui me propose la consécration. Elle aura lieu le 15 mars 1970 à la Collégiale de Neuchâtel. J'y suis accompagné par Nelly Leuba et Sari Crommelin. Toutes deux au service de l'Eglise depuis des années.

Nous serons les trois premiers diacres de l'Eglise neuchâteloise et, pour moi, toujours membre de Conseil du DRMD, le diacre au service des diacres.

La formation, premiers essais

Les candidats diacres ont une profession, ils ont acquis une formation biblique. Que sera la formation au ministère diaconal ? Nous n'avons pas de modèle mais il y a des titulaires de fonctions diaconales qui peuvent nous aider à poser les premiers jalons. Il faut les contacter et les inviter à se réunir pour chercher ensemble des solutions.

La mise au point d'un programme a été pour le Conseil DRMD une grande difficulté. Dans cette recherche, nous pouvons prendre (entre autre) appui sur les travaux du Professeur Von Allmen. Pour lui, les ministères font partie de l'être (esse) de l'Eglise et pas seulement de son bien-être (bene esse). La traditionnelle trilogie, Evêque, Pasteur, Diacre a traversé les siècles et le ministère du diacre n'est pas une invention. Ce n'est qu'une redécouverte. Le diacre peut fortifier son identité et ce sera un point de sa formation, de connaître la longue histoire des diacres.

Derrière le Christ, premier diacre, il y a dès le Nouveau Testament des sœurs et des frères diacres qui m'accompagnent: Philippe, Nicanor, Phaebé, Laurent, Ambroise, Olivier et tant d'autres jusqu'à aujourd'hui. Je suis en bonne compagnie et comment peut on dire : qu'est ce qu'un diacre face à une histoire aussi riche !

Il faut encore trouver la spécialité du ministère diaconal, les théories sont nombreuses et les heures passées à les évaluer aussi !

Le Nouveau Testament donne une idée de la vie de l'Eglise. Ils persévéraient ! Ils persévéraient dans l'enseignement des Apôtres. Ils persévéraient dans la communion fraternelle. Ils persévéraient dans la fraction du pain et dans les prières (Acte 2 v 42).

Pour le Conseil du DRMD, la deuxième persévérance convenait aux diacres et on pouvait espérer que partout où un diacre exerçait son ministère, une communauté fraternelle pouvait naître.

C'est mon expérience à Champréveyres où tant bien que mal j'essayais de faire vivre ensemble des étudiantes et étudiants aussi divers que possible, et si quelque visiteur d'un jour me disait : " vos étudiants ont l'air de bien s'entendre », j'avais l'impression de faire mon travail.

Fort de ces premiers éléments, il est possible de les soumettre aux titulaires de fonctions diaconales que nous connaissions. Entre 1970 et 1972, trois cours furent organisés à titre exceptionnel !

Je dirigeais la maison de Champeveyres, il y avait des chambres disponibles, j'avais déjà organisé des cours pour les cadres des UCJG. Le Conseil du DRMD m'a proposé de conduire une expérience de formation à Champréveyres. De 1970 à 1972 il y aura trois Champréveyres et les titulaires de fonctions diaconales répondirent à l'appel.

Le premier cours me laissa un souvenir mitigé. Le programme préparé ne répondait pas aux besoins des titulaires, d'où conflit, mais aussi dialogue et recherches de solutions, Mario Léonardi doit s'en souvenir ! Ce qui avait été bien accepté, c'est le chant et le sport que j'avais mis au programme comme facteurs communautaires. Rien à dire du deuxième. Le troisième dont le programme a été préparé par les titulaires apporta au Conseil de précieuses informations.

Fontaine 1974 à 1982 les huit premières volées

Le troisième cours de Champréveyres entièrement organisé par les titulaires a fait l'objet d'un numéro spécial de Tribune Diaconale No 2 novembre 1972. Les besoins des titulaires de fonctions diaconales y sont clairement exposés. Approfondissement biblique, connaissance du passé diaconal et surtout entraînements systématiques à toutes les techniques de groupe. Il y a aussi une volonté de construire une formation permanente et les participants de décider la création du groupe de Moutier pour continuer la formation.

Installé dans sa charge en septembre 1967, il a fallu sept ans au Conseil du DRMD pour mettre en place la première volée de formation. Un temps de réflexion, d'expériences, de recherches.

Le Président du Conseil, le pasteur Bernard Schmied et le Conseil arrivent à la conclusion qu'une force permanente est nécessaire, les bénévoles que nous sommes n'auront pas les moyens de mettre en œuvre la formation.

On consulte la CER qui admet le bien fondé de la demande. Un secrétaire exécutif est nommé. Il faut un lieu, l'Eglise réformée de Neuchâtel offre au DRMD la cure de Fontaines qui n'est plus occupée. Mais la grande surprise sera pour moi : je suis le candidat du Conseil. Bernard Schmied m'explique les raisons du choix. Je suis diacre, je suis enseignant, j'ai l'expérience de la formation grâce aux Unions chrétiennes. Je suis à Neuchâtel encore membre du Conseil Synodal. J'ai beau objecter que j'ai 56 ans et qu'une nouvelle carrière à cet âge pose problème, rien n'y fait. Je serai installé dans ma charge à St-Blaise, ma paroisse, le 26 mai 1973 par le pasteur Bovon, président de la Conférence des Eglises Romandes.

Au sortir de la cérémonie, je fais quelques pas avec le pasteur Bovon, il me prend le bras et me dit: « Bon, maintenant faites nous des diacres" et sans y penser, je lui réponds: "J'en fais cent et je m'en vais ». Monsieur Bovon me regarde : suis-je sérieux ou est-ce une plaisanterie ? Il réplique : "Commencez déjà". Je corrige immédiatement ses propos : "Personne ne fait des diacres. Le Seigneur envoie des ouvriers dans sa moisson et

l'Eglise ne peut que discerner et conseiller une vocation, elle peut accompagner une formation, elle peut préparer et conduire à la consécration. C'est ce que nous ferons, le Conseil et moi".

De novembre 1974 à octobre 1982, 127 candidats suivront la formation de Fontaines, huit volées et plus de cent candidats seront consacrés.

Le pasteur Bovon m'avait dit, "commencez déjà !". La cure de Fontaines est une maison vide. Elle est à l'image du DRMD: il n'y a rien avant, il faut tout inventer. Et pour recevoir les premiers candidats, ils seront dix-huit, il faudra une salle de cours, une cuisine, une salle à manger, des chambres etc... Nelly Leuba, ancienne secrétaire du Conseil Synodal de l'EREN a accepté d'administrer Fontaines. Elle est diacre et nous aurons bien du travail pour équiper la cure de Fontaines en centre de formation diaconale.

Les 18 premiers candidats ont choisi trois objectifs : le diacre homme de prière, le diacre homme de ministère, le diacre homme de relation.

La formation commence le vendredi soir à 18 heures et se termine le dimanche à 16 heures. Deux moments deviendront importants : le vendredi soir où à tour de rôle chaque candidat prendra le temps de dire ce qu'il est, ce qu'il espère, ce qu'il croit. La consigne donnée au groupe : on écoute sans intervenir, et le dimanche après-midi, un temps d'évaluation qui permet de rester fidèle à l'objectif prévu.

Pour une formation permanente

Il y aurait beaucoup à dire sur chacune des huit volées. Toutes ont essayé d'être un groupe fraternel, et au cours des années j'ai bien compris ce que voulait dire : persévérer dans la communion fraternelle. Plusieurs volées se sont donné un nom et ont continué un certain temps la formation. Groupe de Charmey, groupe de Sapinhaut, groupe Crampon. Il y avait déjà parmi les anciens titulaires de fonctions diaconales des groupes de réflexion qui prenaient le nom du lieu de la rencontre. Groupe d'Yverdon, groupe de St-Loup, groupe d'Orbe et j'en oublie ! Signalons au passage la 4ème volée dite anxio-gène de 1977 à 1979. De fortes personnalités et parmi elles un certain Jean Robert Gnaegi !

La tâche du DRMD ne s'arrêtait pas à la formation de Fontaines. Il y avait aussi une volonté d'organiser une formation permanente et de suivre les diacres dans leur intégration au ministère.

Pour ne pas perdre le contact, une journée diaconale réunissait tous les membres du corps diaconal. Mme Barzé, qui a remplacé Nelly Leuba, sera bien précieuse dans la mise au point de ces rencontres annuelles.

Enfin, les diacres eux-mêmes vont se regrouper, le groupes des onze animera de nombreuses sessions jusqu'à la création de l'Association Diaconale Romande. Au niveau des Eglises, le DRMD proposera à chacune d'elle de créer une commission diaconale cantonale, et c'est avec plaisir que je participerai aux séances de ces commissions dont la tâche est de promouvoir le ministère des diacres. On le voit, tout un réseau se met en place pour accompagner le nouveau ministère.

En conclusion

Interrogé par plusieurs diacres de la dernière volée « dites-nous comment tout cela à commencé ». Je me suis rendu compte que les témoins acteurs de ce premier demi-siècle d'aventure diaconale se faisaient rares. C'est donc très volontiers que je répons à la question. Je ne fais pas un travail d'historien, je ne suis pas théologien, simplement je raconte ce que j'ai vécu, d'abord comme laïc, puis comme diacre au service du DRMD.

Dans ce travail de mémoire, j'ai été grandement aidé par les vingt-cinq premiers numéros de Tribune diaconale. J'ai retrouvé des noms, des dates, des faits.

Certains regrettent la suppression de la commission romande de consécration, mais on peut dire que les diacres, bien intégrés maintenant dans la structure, sont traités comme leurs collègues pasteurs. Si par extraordinaire, au temps des fusions, une Eglise romande naissait, le DRMD a montré qu'une commission romande était possible !

Un vœu pour terminer, le Conseil du DRMD n'était pas qu'un organe de formation, il était un lieu de réflexion. Un organisme capable de mettre en place un nouveau ministère, d'aborder et souvent de résoudre tous les problèmes que posaient ce nouveau ministère. Ce travail n'est pas terminé et il faut regretter que la CER ne mette pas en place une commission romande pour l'étude de toutes les questions touchant les ministères, Pasteurs et Diacres. Cela déchargerait les Conseils Synodaux de bien des problèmes !

Pour moi, ancien maître secondaire, j'ai fait confiance à ceux qui m'ont appelé au service des diacres. Ce fût un beau ministère. Merci Seigneur.

Pierre Pilly, 2009